



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	13	4

**OBJET : 11-2 - DECISION BUDGETAIRE
MODIFICATIVE N°2 - BUDGET
PRINCIPAL - EXERCICE 2018**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2557/18

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie, 14 SEP. 2018

Le

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

18 SEP. 2018

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 7 septembre 2018

Le vendredi 7 septembre 2018 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 31/08/18, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAoui, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Jacques GENTE à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Françoise THOMEL à Mme Angèle MURATORI
Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET
M. Henri CHIALVA à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
Mme Sophie NASICA à M. Jacques BARTOLETTI
M. Mickael URBANI à Mme Vanessa LELLOUCHE
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI
M. Louis LO FARO à M. Marc GERIOS

Absents : M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Rachel DESBORDES, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

La Décision Budgétaire Modificative n°2 enregistre les modifications budgétaires relatives à 3 opérations, dont le résultat n'était pas connu ou réalisé lors du vote du Budget Primitif et de la Décision Modificative n°1.

- 1) La 1^{ère} modification concerne la cession par la commune à l'aménageur BNP IMMOBILIER PROMOTION RESIDENTIEL de parcelles nécessaires à l'aménagement de la ZAC MARENDA LACAN.

Lors de sa réunion en séance le 1^{er} décembre 2017, le Conseil Municipal a accepté la cession à l'aménageur BNP IMMOBILIER PROMOTION RESIDENTIEL des parcelles communales nécessaires à l'aménagement de la ZAC Marena Lacan et a déterminé les lots à céder à l'aménageur et le prix de vente.

La Société Publique Locale ANTIPOLIS AVENIR a été désignée comme maître d'ouvrage par la Commune d'Antibes par le biais d'une concession approuvée en Conseil Municipal le 23 octobre 2015.

Lors du Conseil municipal du 29 septembre 2017 un avenant à la concession d'aménagement consentie à la SPL ANTIPOLIS AVENIR, permettant à la Commune d'Antibes propriétaire de foncier du périmètre de la ZAC, de le céder directement à l'aménageur a été adopté.

Les lots A et A1 ont été cédés à l'aménageur au prix fixé par la délibération du 1^{er} décembre 2017, soit 25 348 000 € HT.

La délibération 00-17 du 1^{er} décembre 2017 prévoyant que la vente des lots communaux serait effective pendant l'exercice 2018, et principalement au second semestre, le montant des cessions n'a pas été inscrit au Budget Primitif 2018.

En effet, les cessions étaient conditionnées à la régularisation des procédures entamées de désaffectation et de déclassement du domaine public de certaines parcelles.

La cession des lots A et A1 étant à présent effective, il convient de décider, par le biais d'une décision modificative budgétaire n° 2 de l'affectation de cette recette de **25 348 000 €**.

Cette recette est affectée comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement : 9 600 000 €**
 - o Chapitre 011 – Charges à caractère général : Reconstitution des réserves utilisées lors de la Décision Modificative n° 1 pour les charges courantes : 4 000 000 €
 - o Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : Reconstitution des réserves utilisées lors de la Décision Modificative n° 1 : 500 000 €
 - o Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :
 - Constitution d'une réserve : 1 000 000 €
 - Indemnité de résiliation de la SAEM Port Vauban : 3 100 000 €
 - o Chapitre 022 – Dépenses imprévues : Reconstitution de l'enveloppe votée au Budget Primitif 2018 et utilisée lors de la Décision Modificative n°1 : 1 000 000 €

- **Dépenses d'investissement : 15 748 000 €**
 - o **Chapitre 20 – Immobilisation incorporelles : Reconstitution des réserves : 580 000 €**
 - o **Chapitre 21 – Immobilisation corporelles : 2 868 000 €**
 - *Acquisition Franco par préemption :* 950 000 €
 - *Acquisition Roata par préemption :* 550 000 €
 - *Acquisition Sibila :* 65 000 €
 - *Reconstitution d'une réserve :* 1 303 000 €

Commission(s) :

o Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 12 300 000 €	
▪ <i>Stade Fontonne :</i>	1 100 000 €
▪ <i>Aménagement Pinède :</i>	100 000 €
▪ <i>Réhabilitation G.S. J. Prévert :</i>	210 000 €
▪ <i>Conservatoire :</i>	1 300 000 €
▪ <i>Stade nautique :</i>	3 750 000 €
▪ <i>Base de Voile :</i>	2 000 000 €
▪ <i>Plages Ouest :</i>	100 000 €
▪ <i>Travaux de Proximité :</i>	200 000 €
▪ <i>Bus Tram :</i>	2 290 000 €
▪ <i>Stade Auvergne :</i>	250 000 €
▪ <i>Reconstitution d'une réserve :</i>	1 000 000 €

- 2) La 2^{ème} modification concerne l'enregistrement par la commune d'une déclaration de créance dans le cadre d'une procédure de sauvegarde de la SA Gallice et du règlement des opérations comptables.

La SA Gallice, société délégataire de service public jusqu'en décembre 2017, est en contentieux depuis de nombreuses années avec les entreprises de construction pour des travaux mal réalisés sur un ponton.

La dette de l'entreprise vis-à-vis de la SA Gallice est estimée à 4 480 000 €.

Dans le cadre du règlement des opérations comptables de la SA Gallice, la commune s'est manifestée pour enregistrer cette créance, d'un montant de 4 480 000 €. Cela se traduit par l'émission d'un titre de recettes de 4 480 000 €, en section de fonctionnement, sur le budget principal de la commune (Chapitre 77 – Nature 7788).

L'issue du contentieux entre la SA Gallice et les entreprises n'étant à ce jour pas certaine, une provision d'un montant équivalent est inscrite en dépense de fonctionnement (Chapitre 68 – Nature 6865).

- 3) La 3^{ème} modification concerne l'attribution par l'Etat d'une subvention au titre des Fonds Barnier pour l'acquisition de la propriété « Rich », soit une estimation de 468 000 € (Recette d'investissement au Chapitre 13). L'acquisition, soit 468 000 €, est inscrite en dépenses d'investissement – Chapitre 21).

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

✓ À la **majorité par 42 voix POUR sur 45** (2 contre : Mme MURATORE, M. AUBRY et 1 abstention : Mme DUMAS)

- **ACCEPTE** la Décision Modificative Budgétaire n° 2 pour le Budget Ville – Exercice 2018 telle que détaillée par chapitre dans le document suivant (colonne **DM N°2**) :

Commission(s) :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	BP2018	RAR	DM N°1	DM N°2	TOTAL CREDITS OUVERTS 2018
011	Charges à caractère général	28 057 742		-3 700 000	4 000 000	28 357 742
012	Charges de personnel et frais assimilés	88 000 000				88 000 000
014	Atténuations de produits	4 050 000				4 050 000
65	Autres charges de gestion courante	20 830 949		-200 000	500 000	21 130 949
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		140 938 691		-3 900 000	4 500 000	141 538 691
66	Charges financières	6 611 000				6 611 000
67	Charges exceptionnelles	3 677 941			4 100 000	7 777 941
68	Dotations aux provisions (4)	1 300 000			4 480 000	5 780 000
022	Dépenses imprévues	1 000 000		-1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement		153 527 632		-4 900 000	14 080 000	162 707 632
023	Virement à la section d'investissement (5)	27 962 535		4 900 000	-9 600 000	23 262 535
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	4 600 000				4 600 000
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)	2 650 000				2 650 000
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		35 212 535		4 900 000	-9 600 000	30 512 535
TOTAL		188 740 167			4 480 000	193 220 167

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP2018	RAR	DM N°1	DM N°2	TOTAL CREDITS OUVERTS 2018
013	Atténuation de charges	344 783				344 783
70	Produits des services, du domaine et ventes.	23 930 073				23 930 073
73	Impôts et taxes	105 223 484				105 223 484
74	Dotations et participations	15 554 270				15 554 270
75	Autres produits de gestion courante	3 130 963				3 130 963
Total des recettes de gestion courante		148 183 573				148 183 573
76	Produits financiers	1 091 792				1 091 792
77	Produits exceptionnels	2 757 367			4 480 000	7 237 367
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		152 032 732			4 480 000	156 512 732
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	359 900				359 900
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)	2 650 000				2 650 000
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 009 900				3 009 900
TOTAL		155 042 632			4 480 000	159 522 632
R002		33 697 535				33 697 535
TOTAL		188 740 167	0	0	4 480 000	193 220 167

11-2 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2018

Commission(s) :

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP2018	RAR	DM N°1	DM N°2	TOTAL CREDITS OUVERTS 2018
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	855 445	504 159		580 000	1 939 604
204	Subventions d'équipement versées	2 002 400	433 799			2 436 199
21	Immobilisations corporelles	4 515 253	1 783 895	4 900 000	3 336 000	14 535 149
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	13 000 537	11 503 371		12 300 000	36 803 908
Total des dépenses d'équipement		20 373 635	14 225 224	4 900 000	16 216 000	55 714 859
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	22 032 000				22 032 000
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		22 032 000				22 032 000
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)	400 000				400 000
Total des dépenses réelles d'investissement		42 805 635	14 225 224	4 900 000	16 216 000	78 146 859
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	359 900				359 900
041	Opérations patrimoniales (5)	35 937 834				35 937 834
Total des dépenses d'ordre d'investissement		36 297 734				36 297 734
TOTAL		79 103 369	14 225 224	4 900 000	16 216 000	114 444 593

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP2018	RAR	DM N°1	DM N°2	TOTAL CREDITS OUVERTS 2018
13	Subventions d'investissement	3 553 000	2 684 235		468 000	6 705 235
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		3 553 000	2 684 235		468 000	6 705 235
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	3 850 000				3 850 000
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)	3 080 393				3 080 393
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus	262 000				262 000
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	100 000				100 000
024	Produits des cessions	2 438 000			25 348 000	27 786 000
Total des recettes financières		9 730 393			25 348 000	35 078 393
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)	400 000	857			400 857
Total des recettes réelles d'investissement		13 683 393	2 685 092		25 816 000	42 184 485
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	27 962 535		4 900 000	-9 600 000	23 262 535
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	4 600 000				4 600 000
041	Opérations patrimoniales (5)	35 937 834				35 937 834
Total des recettes d'ordre d'investissement		68 500 369		4 900 000	-9 600 000	63 800 369
TOTAL		82 183 762	2 685 092	4 900 000	16 216 000	105 984 854

11-2 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2018

Commission(s) :

R001	8 459 739				8 459 739
------	-----------	--	--	--	-----------

TOTAL	90 643 501	2 685 092	4 900 000	16 216 000	114 444 593
--------------	------------	-----------	-----------	------------	-------------

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N. 11-2 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N.2 - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2018

Date de transmission de l'acte : 18/09/2018

Date de réception de l'accusé de
réception : 18/09/2018

Numéro de l'acte : DCM2557-18 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20180907-DCM2557-18-BF

Date de décision : 07/09/2018

Acte transmis par : Sophie LUBRANO LAVADERA

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires